

Province de Québec
Ville de Saint-Philippe

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe, tenue à huis clos, par vidéoconférence, au 175, chemin Sanguinet, bureau 201, le 26 mai 2020, à 17h45, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s : Madame la conseillère Martine Labelle
 Monsieur le conseiller Justin Gagné
 Madame la conseillère Sylvie Messier
 Monsieur le conseiller Dany Goyette

Sont absent(e)s : Madame la conseillère Manon-Josée D'Auteuil
 Monsieur le conseiller Vincent Lanteigne

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Johanne Beaulac

Sont aussi présents : Monsieur Martin Lelièvre, directeur général
 Me Manon Thériault, greffière

Dans le but de freiner et de ralentir au maximum la contagion entraînée par le coronavirus (COVID-19), le gouvernement du Québec a adopté des directives à l'intention de la population du Québec. L'une de ces directives (décret 222-2020) interdit les rassemblements intérieurs et extérieurs, sous réserve de certaines conditions.

À cet effet, les règles encadrant la tenue des séances du conseil dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire établies en vertu de l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 ont été remplacées par celles de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020. En vertu des nouvelles règles applicables, il est toujours possible de tenir les séances du conseil par tout moyen permettant aux membres de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix. Étant donné l'interdiction de rassemblements intérieurs et extérieurs toujours en cours, les séances du conseil peuvent se tenir sans la présence du public.

L'arrêté 2020-029 prévoit également certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être publiques. Une telle séance doit désormais être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations. Pour satisfaire cette obligation, la Ville de Saint-Philippe a décidé de procéder à la publication d'un enregistrement audio de la présente séance. Les élus, le directeur général ainsi que la greffière ont ainsi tenu la présente séance par vidéoconférence.

La mairesse ouvre la séance à 17 h 46.

ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE
du 26 mai 2020, 17h45

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Approbation de l'ordre du jour

2. RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

2.1 Embauche d'une préposée à l'horticulture aux Services des travaux publics

3. FINANCES ET TRÉSORERIE

3.1 Demande et gestion du compte de carte de crédit Desjardins

3.2 Désignation d'un nouvel administrateur principal - Accès D Desjardins

3.3 Désignation des représentants de la Ville auprès des Caisses Desjardins

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

4.1. Levée de la séance

ORDRE DU JOUR

20-05-127 Approbation de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire.

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

20-05-128 Embauche d'une préposée à l'horticulture aux Services des travaux publics

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'une préposée à l'horticulture aux Services des travaux publics, afin d'assurer le bon déroulement des opérations d'horticulture;

CONSIDÉRANT l'affichage réalisé conformément à la convention collective;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'embaucher madame Marie Derôme au poste de préposée à l'horticulture.

Cette embauche est faite aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345.

Le salaire de Madame Derôme à l'embauche est celui de l'échelon 8 de la classe 7. Il s'agit d'un poste saisonnier.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires 02 310 00 111 et 02 750 00 111.

FINANCES ET TRÉSORERIE

20-05-129 Demande et gestion du compte de carte de crédit Desjardins

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité:

Que la Ville de Saint-Philippe délègue à madame Claudie Boutin, directrice des finances et des technologies de l'information, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »).

Que la Ville de Saint-Philippe soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables.

Que la Ville de Saint-Philippe s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités.

Que madame Boutin soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elle ait tous les droits et pouvoirs liés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes.

Que madame Boutin puisse désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant.

Que la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

20-05-130 Désignation d'un nouvel administrateur principal - Accès D Desjardins

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a adhéré à AccèsD Affaires et a nommé un ou plusieurs administrateurs principaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter ou retirer un ou des administrateurs principaux;

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité:

Que madame Claudie Boutin, directrice des finances et des technologies de l'information, soit désignée administratrice principale aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

Que madame Nicole Thibodeau, directrice adjointe des finances, soit retirée à titre d'administratrice principale aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires.

20-05-131 Désignation des représentants de la Ville auprès des Caisses Desjardins

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité:

Que la mairesse, madame Johanne Beaulac et la directrice des finances et des technologies de l'information, madame Claudie Boutin, soient les représentantes de la Ville à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentantes exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Ville et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la Ville:

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Ville;
- signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la Ville.

La directrice des finances et des technologies de l'information exercera seule les pouvoirs suivants, au nom de la Ville:

- faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- concilier tout compte relatif aux opérations de la Ville.

Tous les autres pouvoirs des représentantes devront être exercés sous la signature de deux d'entre elles.

Si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la Ville reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si elle avait été écrite, soit

par cette représentante, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière.

Les pouvoirs mentionnés dans la résolution énoncée précédemment sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir.

Cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la caisse.

La présente résolution abroge, à toutes fins que de droit, la résolution 19-08-178.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont été invités à transmettre leurs questions portant sur l'ordre du jour de la séance, par courriel, à l'adresse greffe@ville.saintphilippe.quebec ou par téléphone en laissant leurs coordonnées complètes et leurs questions au 450 659-7701, poste 237. L'ordre du jour de la séance a été diffusé en ligne le 22 mai 2020 et les citoyens ont eu la possibilité d'adresser leurs questions jusqu'au 26 mai, à 12 h. Les membres du conseil sont informés qu'aucune question n'a été formulée par les citoyens à l'égard des sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

20-05-132 Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 18 h 07.

(S) Johanne Beaulac

(S) Manon Thériault

Mme Johanne Beaulac, mairesse

Me Manon Thériault, greffière